

COMMUNE D'HERBEYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2018 – 56

Séance du 22 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Françoise FONTANA, le Maire.

Présents : Françoise FONTANA, Jean-Michel TAILLANDIER, Olivier ULRICH, Cyrille BOULLLOUD, Isabelle PATUREL, Pierre CHANTEREAU, Pascale VIROT et Jacques CLAY

Absents : Elisabeth SCIUS, Aurélien DAUTREY, Stéphane VINCENT

Absents excusés : Nancie FROMONT, Jean-Noël CAUSSE, Michèle NASRAOUI et Claude GARAPON (pouvoir à Isabelle PATUREL)

Secrétaire de séance : Jean-Michel TAILLANDIER

Nombre de votants : 9

Ouverture de séance : 19h00

Nombre de membre présents : 8

Nombre de membres en exercice : 15

Objet : Demandes de subventions pour financer l'opération de réhabilitation des menuiseries extérieures de l'école communale élémentaire

Vu :

- Le budget communal,
- Le CGCT.

Le projet consiste à remplacer les menuiseries extérieures du bâtiment de l'école élémentaire, dont l'état ne répond plus aux enjeux d'économie d'énergie et de sécurité.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est à ce jour le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	10 000€	Subvention régionale – env. ruralité	3 500€
		Subvention Etat – DETR	2 000€
		Subvention Etat – FSIL	2 500€
		Autofinancement	2 000€

Montant H.T. en euros en attente de devis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de travaux nécessaires au bon fonctionnement de l'école communale,
- **Adopte** le plan de financement exposé ci-dessous,
- **Sollicite** une subvention selon le plan de financement proposé ci-dessus auprès de la région Auvergne Rhône Alpes,
- **Autorise** madame le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer toute pièce en la matière.

Ainsi délibéré, pour copie conforme

Le Maire, Françoise FONTANA.

